

Exigeons des moyens pour la justice prudhomale et le rétablissement de l'élection des conseillers prud'hommes

Les conseillers Prud'hommes sont une force inestimable pour les salariés qui veulent obtenir réparation d'un préjudice subi de la part de leur employeur, qu'ils soient précaires, privés d'emploi ou retraités. Les salariés ont besoin d'une justice prud'homale qui assure leur protection contre l'arbitraire patronal, comme une véritable garantie collective.

Avec la CGT, j'exige :

- ✓ le rétablissement de l'élection des conseillers prud'hommes ;
- ✓ des moyens humains et matériels pour le bon fonctionnement des conseils de prud'hommes afin de réduire les délais d'attente d'un jugement ;
- ✓ des moyens pour la formation des conseillers prud'hommes ;
- ✓ la possibilité pour le/la salarié-e d'être réintégré-e dans son emploi en cas de licenciement jugé abusif ;
- ✓ la réparation intégrale du préjudice subi par le/la salarié-e ;
- ✓ la possibilité d'agir collectivement en matière de justice du travail par une action de groupe ;
- ✓ une protection juridique des salarié-e-s dans l'entreprise afin qu'ils/elles puissent agir devant les prud'hommes sans risquer de se faire licencier le lendemain ;
- ✓ le choix pour le/la salarié-e de se défendre seul-e, ou accompagné-e d'un défenseur syndical, ou d'un avocat.

NOM	PRÉNOM	ADRESSE	SIGNATURE

Pétition à renvoyer à : La CGT- pôle DLAJ, case 5-3, 263, rue de Paris - 93 516 Montreuil cedex